

## Opérations immobilières réalisées en 2001 - Rapport de synthèse

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Au cours de l'année 2001, l'ensemble des opérations immobilières a contribué, d'une manière significative, à poursuivre la politique foncière de la ville dans ses domaines traditionnels mais également à développer des initiatives patrimoniales spécifiques.

Les domaines traditionnels de la Ville répondent à l'amélioration constante de la voirie communale, à l'implantation ou l'extension d'activités économiques, à favoriser la production de logements sociaux, à poursuivre les objectifs identifiés dans le « projet urbain » de Besançon.

Ces domaines traditionnels se définissent par :

- l'optimisation de la qualité des divers modes de déplacements qui nécessite de renforcer les voies existantes en terme de sécurité et de fluidité et de disposer de la maîtrise foncière des sols pour des projets nouveaux d'aménagement,

- en zone industrielle, la viabilisation de terrains communaux encore disponibles a permis de les commercialiser et de répondre ainsi à la forte demande d'installation ou d'extension d'activités économiques (exemples : SCI les Champs Montants, Sté Augé Découpage, etc.),

- l'aide au montage d'opérations de logements adaptés menées par les organismes sociaux, par l'apport d'un foncier bâti ou non bâti dont la ville était propriétaire ou s'est rendue propriétaire en vue de ces programmes (exemples : OPMHLM commune de Morre, HDL Faubourg Tarragnoz...),

- la poursuite d'acquisition permettant de préparer des opérations d'aménagement urbain (exemple : Habitat 25 rue Brulard).

Les initiatives patrimoniales ont permis de saisir des opportunités pour renforcer la maîtrise foncière publique sur des secteurs sensibles ou d'intérêt général mais également faire évoluer le patrimoine existant.

A titre d'exemple on peut citer :

- la constitution d'un patrimoine foncier dans des zones naturelles définies par les plans d'urbanisme contribuant à la protection d'un environnement de qualité (diverses acquisitions Colline de Port Douvot, Secteur de la Malcombe),

- l'intervention sur des secteurs d'entrée de Ville qui à terme seront réaménagés dans le cadre d'un projet urbain global (propriétés Marquis et Delagrangé à Casamène),

- la sauvegarde de lieux de qualité pour la mise en oeuvre de projet participant au rayonnement de la capitale régionale (propriété « Colette », Chemin des Montboucons),

- la volonté de la collectivité de se dessaisir d'un patrimoine bâti ne présentant plus un caractère public et d'un entretien onéreux en favorisant ainsi la production de logements collectifs par des investisseurs privés, principalement en centre historique.

Cette politique foncière a nécessité des acquisitions pour un montant de 901 655,13 € et des aliénations qui se sont élevées à 662 869,56 €.

En ce qui concerne les personnes publiques ou privées ayant signé une convention ou une concession d'aménagement, seule la SEDD a réalisé des transactions pour les opérations suivantes :

- \* Ilot Pasteur
- \* ZAC la Fayette
- \* ZAC les Hauts Du Chazal
- \* ZAC du PSI.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal a pris acte du présent rapport.

*Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.*